



Le Maire de la Commune d'HAMEL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-2 et les articles L.2213.1 à L.2213-6.1.

Vu le Code de la Route L411-1 à L411-7,

Vu le règlement de voirie communal adopté par délibération en date du 15 avril 2016

Considérant que TPRN – 156/220 rue du des Famars – 59814 LESQUIN CEDEX procède à des travaux de réalisation d'une aire de stationnement – rue André Hallé 59151 HAMEL

Considérant qu'il convient de prendre des mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - A compter du lundi 3 juillet 2023 et jusqu'au vendredi 7 juillet 2023, l'accès à la place rue André Hallé sera interdit.

ARTICLE 2 - Sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise « TPRN » chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 3 – Cet arrêté sera publié et affiché à HAMEL aux lieux habituels de publications des actes administratifs. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ARLEUX,
Monsieur le Directeur de l'entreprise TPRN,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

HAMEL, le 30 juin 2023

J.L.HALLÉ
Maire d'HAMEL

P.O. Xavier HALÉ
DGJ Namur d'Hamel

